

MEDIA RELEASE

Communiqué

LE CONSEIL DES NORMES COMPTABLES CONFIRME LA DATE DU PASSAGE AUX IFRS

TORONTO, le 13 février 2008 – Le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) a confirmé que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (IFRS) en 2011.

Les IFRS remplaceront les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada pour ces entreprises, qui comprennent les sociétés ouvertes et les autres entreprises à but lucratif qui doivent rendre compte à des groupes de parties prenantes importants ou diversifiés. Le passage aux IFRS prendra effet pour les états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Les sociétés fermées (entreprises sans obligation publique de rendre des comptes) ne seront pas tenues d'adopter les IFRS en 2011, mais seront autorisées à le faire.

Lorsqu'il a annoncé son plan visant l'adoption des IFRS en janvier 2006, le CNC avait d'abord proposé que la date de basculement soit en janvier 2011. Par suite d'un examen rigoureux du degré de préparation des entreprises canadiennes à ce changement, notamment au moyen de consultations auprès du public, des autorités de réglementation et de l'instance indépendante que constitue le Conseil de surveillance de la normalisation comptable (CSNC), le CNC confirme aujourd'hui cette date.

«Maintenant que la date est fixée, les entreprises peuvent planifier l'échéancier de la transition avec plus de certitude», indique Paul Cherry, président du CNC. «Un grand défi attend les chefs d'entreprise, mais ils le relèveront avec beaucoup plus de facilité s'ils commencent tôt à s'y préparer.»

Les entreprises devront fournir des informations comparatives établies selon les IFRS concernant l'exercice précédent. Elles devront donc être prêtes à préparer ces données comparatives un an avant le passage aux IFRS en 2011. «Cela montre clairement pourquoi il faut commencer la planification de la transition dès maintenant», souligne Paul Cherry.

Le CSNC, dont relève le CNC, a traité de la question de la date du basculement lors d'une réunion la semaine dernière. Selon son président, Doug Hyndman, le CSNC, sachant que le CNC a suivi la procédure officielle pour fixer cette date, est d'accord avec la décision de confirmer que le basculement aura lieu en 2011.

«L'annonce d'une date précise permet d'orienter les efforts de préparation du Canada en vue du passage aux IFRS, indique Doug Hyndman. En fait, les entreprises, les investisseurs et les conseillers attendaient tous la confirmation de la date pour prendre les mesures préparatoires nécessaires. C'est maintenant chose faite.»

À l'heure où les entreprises prennent de plus en plus leurs décisions sur une toile de fond mondiale, le passage aux IFRS mettra le Canada au diapason d'une bonne centaine de pays, dont les pays membres de l'Union européenne, et notamment le Royaume-Uni, ainsi que l'Australie.

Accueillant favorablement l'annonce du Canada, Sir David Tweedie, président de l'International Accounting Standards Board, a dit : «Le Canada a toujours fait preuve de leadership dans la promotion des normes internationales. La confirmation de la date du basculement est une bonne nouvelle : voilà un autre pays, déjà doté d'un marché financier bien établi, qui franchit un pas de plus vers l'adoption des Normes internationales d'information financière. Le rythme de la mondialisation des marchés s'accéléralant, l'importance d'un ensemble unique de normes n'est plus à démontrer. L'objectif est d'établir un cadre de référence mondial pour la communication d'informations claires, compréhensibles, pertinentes et uniformes à l'intention des investisseurs, et l'annonce d'aujourd'hui nous rapproche de cet objectif.»

«Nous sommes conscients que cette décision importante touche bon nombre d'entreprises canadiennes, ajoute Paul Cherry. Les chefs d'entreprise peuvent être certains que le Conseil des normes comptables en a soigneusement examiné les coûts et les avantages et que l'adoption des IFRS jouera en faveur des Canadiens dans la nouvelle économie mondialisée.»

-30-

Pour de plus amples informations ou pour obtenir une entrevue, veuillez communiquer avec :

Tobin Lambie, responsable des relations avec les médias à l'ICCA

416-204-3228

tobin.lambie@cica.ca

MEDIA RELEASE

Communiqué

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le Conseil des normes comptables

Le Conseil des normes comptables établit les normes de comptabilité et d'information financière qu'utilisent les entreprises canadiennes et les organismes sans but lucratif. Il participe également à l'élaboration de normes comptables acceptées internationalement. Le Conseil adopte ses normes de comptabilité et d'information financière à l'issue d'un vaste processus de consultation des organisations et des personnes qui s'intéressent aux normes ou qui sont touchées par elles. Les normes contribuent à une meilleure prise de décisions par une amélioration constante de la qualité de l'information financière et des autres types d'information qui rendent compte de la performance organisationnelle des entités canadiennes.

Le Conseil de surveillance de la normalisation comptable

Le Conseil des normes comptables (CNC) et le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) relèvent du Conseil de surveillance de la normalisation comptable (CSNC), organisme indépendant créé en septembre 2000 par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Responsable devant le public et comptant parmi ses membres jusqu'à 25 éminents chefs de file des secteurs privé et public, le CSNC a une vision d'ensemble des questions complexes qui se posent aux normalisateurs dans ces deux secteurs. Le CSNC soutient le CNC et le CCSP dans l'établissement des normes comptables au Canada et dans leur contribution à l'élaboration de normes comptables acceptées internationalement. Le CSNC est notamment chargé de nommer les membres du CNC et du CCSP, d'exprimer ses vues sur les priorités stratégiques et d'évaluer la performance de ces conseils. Les membres du CSNC comprennent des responsables de la réglementation, des investisseurs, ainsi que des préparateurs et des vérificateurs de rapports financiers.